



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0K2

L'honorable John Williamson  
Présidente du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada*, la Défense nationale envoie sa mise à jour à la recommandation 2 dont la date d'échéance est le 30 juin 2023.

Cordialement,

for Bill Matthews

Pièce jointes: 1

Canada 

**Réponse au Comité permanent des comptes publics**  
**Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada**

**Recommandation 2**

*Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés relativement à 1) l'évaluation des mises à niveau requises pour rendre les CF18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et 2) à la détermination de celles qui seront mises en œuvre, s'il y a lieu. De plus, que le Ministère fournisse au Comité un rapport d'étape chaque année par la suite jusqu'en 2032.*

**Contexte**

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasse du Canada, le vérificateur général recommandait à la Défense nationale d'analyser les mises à niveau nécessaires afin que les CF-18 soient pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et de faire approuver les mises à niveau appropriées et réalisables.

Dans son plan d'action de la direction de 2018, la Défense nationale s'est engagée à procéder à des mises à niveau en matière de réglementation et d'interopérabilité, ainsi qu'en ce qui concerne la capacité de combat pour donner suite à la recommandation du vérificateur général. Dans son premier compte rendu, la Défense nationale indiquait qu'elle progressait en vue d'obtenir l'approbation de ces mises à niveau dans le cadre du Projet de prolongation de la durée de vie des Hornet, lequel serait réalisé en deux phases concomitantes : la phase 1, qui concerne les mises à niveau sur les plans de l'interopérabilité et de la réglementation, devant commencer à l'été 2019, ainsi que la phase 2, qui porte sur les mises à niveau touchant la capacité de combat, dont l'analyse des besoins se poursuit.

En juin 2022, la Défense nationale présentait au Comité son dernier rapport d'étape sur les progrès réalisés quant à la réalisation des nouvelles mises à niveau de la capacité dans le cadre des phases 1 et 2 du Projet de prolongation de la durée de vie des Hornet. La Défense nationale faisait savoir que la livraison et la mise en œuvre de tous les éléments de la phase 1 sont toujours prévues d'ici 2025 et que tous les éléments de la phase 2 sont à l'étape de mise en œuvre, bien à l'avance. La Défense indiquait également qu'elle avait reçu l'approbation modifiée du projet pour mettre en œuvre tous les aspects du projet et qu'elle était en voie d'atteindre la capacité opérationnelle totale d'ici juin 2025. La Défense nationale s'est engagée à présenter au Comité un compte rendu sur les progrès réalisés relativement aux phases 1 et 2 dans le cadre de son rapport d'étape annuel en juin 2023. Veuillez trouver cette mise à jour ci-dessous.

**Progrès réalisés depuis le mois de juin 2022 concernant l'évaluation et la sélection des mises à niveau du CF-18**

Le calendrier du projet visant l'atteinte de la capacité opérationnelle totale d'ici juin 2025 est respecté, de même que son budget fixe approuvé de 1,3 milliard de dollars.

### *Phase 1 : mises à niveau en matière de réglementation et d'interopérabilité*

Dans le cadre de la phase 1, la Défense nationale maintient le cap quant aux améliorations à apporter à un maximum de 88 aéronefs d'ici juin 2025, soit six aéronefs de moins que ce qu'elle avait indiqué précédemment. Cinq de ces six appareils ne sont actuellement pas en état de voler et sont plutôt utilisés pour leurs pièces afin d'assurer le maintien en puissance du reste de la flotte de CF-18. Le sixième aéronef continuera de voler avec une unité de formation jusqu'à sa mise à la retraite prévue pour 2025/2026 (les modifications requises mettraient cet aéronef au sol pour une partie importante de sa durée de vie restante, car il devrait être mis à la retraite un an après avoir reçu les mises à niveau).

La réduction de six aéronefs n'aura aucune incidence sur l'efficacité opérationnelle du Canada, ce qui permettra à l'Aviation royale canadienne (ARC) de continuer d'accomplir ses missions pendant que le futur avion chasseur atteint sa capacité opérationnelle totale de 88 chasseurs. Cette évaluation est fondée sur la capacité de la flotte à générer le taux de vol annuel réalisable, à respecter les mandats opérationnels de l'ARC et à appuyer la transition vers le F-35A.

Les améliorations qu'apporte la Défense nationale aux CF-18 dans le cadre de la phase 1 demeurent principalement axées sur la réglementation en pleine évolution de la gestion du trafic aérien civil et sur la satisfaction des exigences d'interopérabilité militaire avec les alliés. Par exemple, ces améliorations comprennent la mise à niveau des transpondeurs, des systèmes de navigation, des simulateurs, des calculateurs de mission, des radios satellitaires, des casques, des systèmes de chiffrement et des capteurs électro-optiques et infrarouges.

Depuis le dernier compte rendu présenté au Comité, la Défense nationale, par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada, a octroyé deux contrats commerciaux liés aux améliorations de la phase 1, et a commencé la livraison d'équipement ainsi que les activités d'intégration.

À titre d'exemple, la Défense nationale a commencé l'essai de nouvelles radios qui lui fourniront la plus récente capacité cryptographique aux fins d'interopérabilité, et elle essaye également une capacité de télécommunications par satellite (SATCOM) nécessaire aux opérations dans le Nord. De plus, un dispositif de repérage nocturne, un accessoire pour le casque existant et des lunettes de vision nocturne, est utilisé, offrant aux pilotes une capacité de repérage nocturne pour les opérations du CF-18.

La livraison et la mise en œuvre de tous les éléments de la phase 1 sont toujours prévues d'ici 2025, ce qui aidera à maintenir la flotte actuelle de CF-18 de la Défense nationale jusqu'en 2032, quand le chasseur de remplacement sera entièrement opérationnel.

### *Phase 2 : mises à niveau de la capacité de combat*

Dans le cadre de la phase 2, la Défense nationale continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la capacité de combat de 36 de ses CF-18. Les mises à niveau principales de la capacité de combat comprennent un nouveau radar à balayage électronique actif et à antenne active ainsi que des armes et des capteurs de pointe pour permettre à la flotte de CF-18 de respecter ses engagements opérationnels, notamment envers le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jusqu'en 2032, date à laquelle la flotte des futurs chasseurs devrait respecter ces engagements.

La Défense nationale est en train de remplacer le logiciel de l'ordinateur de mission du CF-18

avec un nouveau programme de vol opérationnel pour soutenir l'intégration du nouvel équipement. Cela nécessite un programme d'essai et d'évaluation exhaustif. Depuis le dernier compte rendu, la Défense nationale a mis à l'essai deux autres versions du logiciel prévues pour la phase 2, lesquels ont été développés en coordination avec la Marine américaine et le Corps des Marines des États-Unis, portant le total de logiciels testés à trois sur six. On doit commencer les essais pour la quatrième version du logiciel en juin 2023, ce qui permettra d'atteindre une capacité opérationnelle initiale d'ici la fin de 2023. Les deux dernières versions intégreront progressivement des capacités qui feront l'objet d'essais tout au long de 2024, menant à une capacité opérationnelle totale d'ici juin 2025.

Outre les améliorations apportées à l'avion, des améliorations de sécurité sont également en cours. Pour appuyer les capacités avancées classifiées introduites avec l'aéronef à la phase 2, les deux premières installations non permanentes classifiées sur quinze ont été livrées à la Défense nationale; les autres devraient être livrées d'ici à la fin de 2024. Ces zones de travail classifiées serviront à la planification et aux comptes rendus de mission ainsi qu'à l'instruction à bord des chasseurs mis à niveau.

La Défense nationale demeure en bonne voie de réaliser toutes les mises à niveau de la capacité de combat de la phase 2 d'ici juin 2025, lesquelles garantiront qu'il y a un nombre suffisant de chasseurs CF-18 pertinents sur le plan opérationnel et prêts à l'action pour répondre aux besoins en matière de puissance aérienne dans l'espace de combat actuel, et ce, jusqu'à ce que la nouvelle flotte de chasseurs atteigne la capacité opérationnelle totale.

### **Prochaines mises au point du Comité**

La Défense nationale présentera au Comité, d'ici le 30 juin 2024, un compte rendu des progrès accomplis quant à la réalisation des mises à niveau des phases 1 et 2.